

LIVRET D'ACCUEIL ET RÈGLES DE VIE CLINIQUE DE L'ADO





Photos 2^{ème} et 3^{ème} de couverture et bannières : à partir d'oeuvres réalisées par des adolescents hospitalisés dans le cadre d'ateliers artistiques menés avec LEM - (Culture - Santé)

LIVRET D'ACCUEIL ET RÈGLES DE VIE CLINIQUE DE L'ADO

NOM ET PRÉNOM :

Ces règles de vie ont pour but de vous permettre de vivre dans les meilleures conditions votre hospitalisation et que nous atteignons ensemble vos objectifs thérapeutiques. Elles sont valables pour tous les adolescents hospitalisés.



Site de Saint-André
1 rue de Lommelet, 59350 Saint-André-lez-Lille
T : 03 59 09 03 70 - F : 03 59 09 03 79
www.epsm-al.fr



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR VOUS SOIGNER



Toute une équipe est à votre écoute pour prendre soin de vous.
Elle vous accompagnera et vous soutiendra dans votre prise en charge.

Notre équipe se compose :

D'une équipe de jour

- ➔ 1 chef de pôle pédopsychiatre
- ➔ 3 pédopsychiatres et 2 internes de pédopsychiatrie
- ➔ 1 médecin généraliste
- ➔ 1 cadre supérieur de santé
- ➔ 1 cadre de santé
- ➔ 2 psychologues
- ➔ 2 assistants socio-éducatif
- ➔ 2 assistantes médico-administrative
- ➔ 4 éducateurs
- ➔ 16 infirmiers
- ➔ 3 agents de service hospitalier qualifiés
- ➔ Des stagiaires (infirmier, éducateur, psychologue, assistant social...)

D'une équipe de nuit

- ➔ 1 pédopsychiatre d'astreinte
- ➔ 1 cadre de santé
- ➔ 4 infirmiers
- ➔ 2 aides-soignants





CADRE ET OBJECTIFS THÉRAPEUTIQUES

Le fonctionnement de la clinique et son cadre thérapeutique vous seront présentés lors d'un entretien médical avec le pédopsychiatre et un infirmier :

- ➔ Lors de votre pré-admission ou, en cas d'entrée directe par un service d'urgence (CHR, Saint-Vincent, Victor Provo), lors de votre admission.
- ➔ Cet entretien vous permettra de définir avec votre pédopsychiatre les objectifs thérapeutiques de votre hospitalisation.
- ➔ Un projet de soins individualisé et adapté à vos difficultés sera établi. Il sera régulièrement réévalué par votre pédopsychiatre.

Les 24 à 48h suivant votre admission seront une période d'observation et d'évaluation de vos difficultés. Les contacts avec l'extérieur (téléphone, visites, sorties) seront soumis à l'avis de votre pédopsychiatre comme votre participation aux activités thérapeutiques de groupe.

Vous serez accompagné par des professionnels référents (pédopsychiatre, psychologue, assistant socio-éducatif) qui travailleront en collaboration avec l'équipe paramédicale (infirmiers, éducateurs). Vous bénéficierez d'entretiens de **suivi individuel** (pédopsychiatre, psychologue, infirmier, éducateur, assistant socio-éducatif) et **d'activités thérapeutiques groupales** avec l'équipe paramédicale (infirmiers, éducateurs).

Des rencontres avec votre famille et avec vos intervenants extérieurs pourront être réalisées (collège, lycée, médecins des CMP, éducateurs, référents sociaux...).

Au cours de votre séjour, **vous serez acteur de votre prise en charge**. Vous pourrez solliciter quotidiennement les professionnels de l'équipe pour des entretiens ou des démarches.

EFFETS PERSONNELS ET OBJETS INTERDITS

Lors de votre arrivée en hospitalisation un inventaire de vos effets personnels sera effectué ainsi que lors de chacun de vos retours de permission.

- ➔ Pour votre sécurité et celle des autres, tout objet proscrit ou potentiellement dangereux vous sera retiré.
- ➔ **Les téléphones portables et tout objet connecté à internet ne sont pas autorisés.** Il vous est demandé de ne pas les apporter lors de votre admission et dans le cas contraire, ils seront rendus à votre famille. Un Lecteur MP3 non connecté, sans appareil photo, est accepté et son utilisation sera limitée aux temps calmes de 17h à 19h (voir page 8).
- ➔ Tout objet ou substance interdits par la loi feront l'objet d'une procédure de signalement et de destruction.
- ➔ La loi interdisant la consommation de tabac chez les mineurs, **la cigarette classique ou électronique n'est pas autorisée au cours de votre hospitalisation** et la procédure précédemment citée sera appliquée.
- ➔ Toute automédication venant de l'extérieur est interdite.
- ➔ Les objets de valeur sont déconseillés en hospitalisation.
- ➔ Les prêts et échanges ne sont pas tolérés.
- ➔ L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des objets et/ou argent restés en votre possession.



LA VIE EN HOSPITALISATION

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue correcte est demandée, respectant votre intimité et celle des autres.

Vos vêtements seront également adaptés aux différentes situations (repas, activités extérieures).

Pour vous rendre à la salle à manger il vous sera demandé de retirer votre manteau, casquette, foulard, écharpe...



LES ACTIVITÉS



Production réalisée par des adolescents hospitalisés dans le cadre d'ateliers artistiques menés par LEM (Culture - Santé)

Des activités thérapeutiques vous seront prescrites par votre pédopsychiatre au cours de votre hospitalisation. Elles sont indispensables à votre prise en charge et à l'atteinte de vos objectifs.

- Votre participation aux activités est obligatoire, sauf contre-indication par votre pédopsychiatre.
- Le planning des activités vous sera présenté lors de votre admission, celui-ci évoluant en fonction des périodes de l'année.



LES TEMPS CALMES



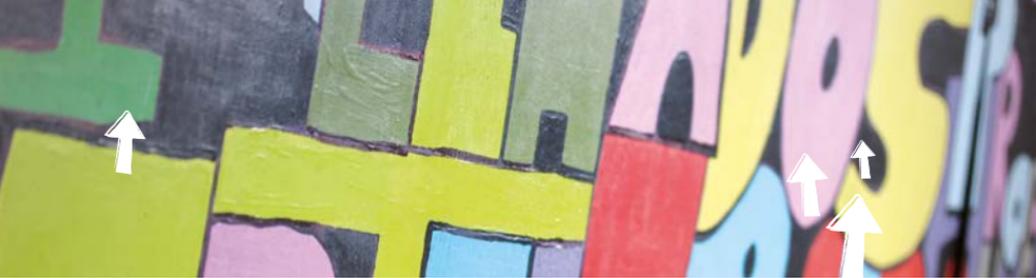
Des temps calmes sont programmés (en l'absence d'activité prévue) :

- ➔ Le matin de 9h à 9h30
- ➔ Le midi de 13h à 14h30
- ➔ Le soir de 17h à 19h et de 21h à 21h30
- ➔ Durant ces temps vous pourrez : vous reposer (éventuellement dans votre chambre), effectuer des activités en autonomie (jeux de société, tennis de table, babyfoot) et regarder la télévision.

LA TÉLÉVISION

La télévision est autorisée sur accord des soignants présents durant les temps calmes et le soir (visionnage de DVD) de 20h30 à 22h. L'équipe soignante restera vigilante au contenu du programme regardé et pourra interrompre un programme inadapté.





LES REPAS

Chaque jour vous bénéficierez d'un petit déjeuner (à 8h30), d'un déjeuner (à 12h15), d'un goûter (avant le temps calme), d'un dîner (à 19h15), d'une collation (vers 21h30). Les repas principaux sont pris en salle à manger sauf contre-indication médicale.

Avant chaque repas :

- ➔ L'équipe infirmière vous dispensera votre traitement en salle de soins et vous accompagnera en salle à manger (voir page 14).
- ➔ Vous vous laverez les mains pour des raisons d'hygiène (voir page 11).

Votre présence au repas est obligatoire, sauf contre-indication médicale. Une tenue correcte est demandée pour vous rendre en salle à manger : il vous est demandé de retirer manteau, casquette, foulard, écharpe....



Accompagné par l'équipe, vous participerez aux différentes tâches : mettre la table, débarrasser, essuyer la table... Les repas sont élaborés par une diététicienne dans le respect de votre équilibre alimentaire. Afin de respecter les préconisations d'hygiène et de diététique, les produits alimentaires venant de l'extérieur ne sont pas autorisés (bonbons, chewing-gum, biscuits...)

L'accès à la cuisine est réglementé, vous ne pouvez pas vous y rendre seul, vous serez toujours accompagné d'un professionnel.





LA CHAMBRE : UN ESPACE INTIME



La chambre est un espace intime, il n'est pas autorisé d'y recevoir d'autres patients.

Vous êtes tenu de ranger votre chambre avant le petit déjeuner : lit fait, affaires rangées afin que les agents de service hospitalier puissent en assurer le nettoyage.

Le mobilier ne doit pas être déplacé, un tableau est à votre disposition pour afficher ce que vous souhaitez, rien ne doit être accroché aux murs.

En dehors de votre chambre une tenue de ville est demandée (voir page 7).

Les chambres seront fermées de 9h30 à 11h, le temps de réaliser leur bio-nettoyage.





L'HYGIÈNE



Certaines règles d'hygiène sont indispensables à votre bien-être et celui des autres. Chaque chambre est équipée d'une douche.

À votre réveil, il vous est demandé de vous doucher et de vous habiller avant de quitter votre chambre. Une bonne hygiène des mains est indispensable en collectivité, un lavage des mains doit être effectué avant chaque repas.



Votre hygiène bucco-dentaire est importante, le brossage des dents sera effectué après chaque repas.

Votre linge propre sera sorti de votre valise et rangé dans l'armoire. Votre linge sale sera mis dans un sac et remis à votre famille lors de leur visite et/ou de vos permissions.





LE RESPECT DÙ À CHACUN



Photos d'une des oeuvres réalisées par des adolescents hospitalisés dans le cadre d'ateliers artistiques menés par LEM (Culture - Santé)

La vie en collectivité implique le respect de chacun (soignant et patients), des lieux, du mobilier et des objets (jeux de société, etc.). Aucune violence verbale ou physique ni aucune dégradation matérielle ne sera tolérée.

Les comportements amoureux, relèvent de la sphère privée et de l'intimité. Il est demandé à chacun de respecter une distance physique.

En cas de dégradation des locaux et des objets, une réparation financière vous sera demandée.

L'établissement se donne le droit d'entamer des poursuites si nécessaires.

Tout manquement à ces règles entraînera des mesures adaptées selon les consignes fixées par le médecin présent dans la structure.





HORAIRES

Les différents horaires de la journée : en semaine, le WE et pendant les vacances scolaires

Ces horaires vous permettent de maintenir une vie sociale adaptée et notamment de favoriser votre poursuite ou la reprise de votre scolarité. Ils sont modifiés pendant les week-end et les vacances scolaires.

• Lever

- ➔ Du lundi au vendredi à 7h30
- ➔ Le samedi à 9h
- ➔ Le dimanche à 10h

• Activités

Du lundi au vendredi

- ➔ De 10h à 12h
- ➔ De 14h30 à 16h
- ➔ De 17h30 à 19h

• Repas

• Coucher

- ➔ Du lundi au vendredi : retour en chambre à 22h et extinction des feux à 22h30
- ➔ Le vendredi soir, samedi soir et pendant les vacances scolaires : retour en chambre à 22h30 et extinction des feux à 23h



LES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

Vos médicaments sont prescrits par le pédopsychiatre en fonction de votre état de santé. Ils sont fournis par l'établissement et délivrés par les infirmiers en salle de soin. Toute automédication venant de l'extérieur est interdite.

L'ÉCOLE À L'HÔPITAL

Durant votre hospitalisation, il est important que votre scolarité soit maintenue. Sur indication médicale, vous pourrez bénéficier d'un soutien scolaire adapté et personnalisé par des intervenants extérieurs. L'école à l'hôpital a lieu le jeudi après-midi à partir de 14h.

LA RÉUNION SOIGNANTS/SOIGNÉS : VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Chaque semaine, le mardi de 9h à 9h30, l'ensemble des adolescents hospitalisés a la possibilité d'échanger en groupe avec des membres de l'équipe au cours de la réunion soignants/soignés. Ce sera l'occasion de vous exprimer sur vos conditions d'hospitalisation et de nous faire toutes les remarques que vous jugerez utiles pour nous aider à améliorer notre fonctionnement.





APPELS TÉLÉPHONIQUES ET VISITES

Les appels téléphoniques et les visites ne seront autorisés que sur indication médicale. Ils ne sont pas autorisés pendant les 24 à 48h suivant votre admission sauf avis contraire du pédopsychiatre (voir page 5).

• Les appels téléphoniques

- ➔ S'effectuent entre 17h et 19h. Ils pourront être médiatisés en présence d'un membre de l'équipe, sur indication médicale.
- ➔ Sont limités à 10 minutes par communication afin de permettre l'accès au téléphone à tous les jeunes hospitalisés.
- ➔ En dehors de ces temps précis, l'équipe reste à la disposition de vos proches pour leur donner de vos nouvelles.

• Les visites

- ➔ Ont lieu les lundis, mercredis et vendredis, les week-end et jours fériés entre 17h30 et 19h.
- ➔ Ont une durée limitée (30 à 45 minutes), définie par votre pédopsychiatre.
- ➔ Deux personnes maximum sont autorisées par visite et en première intention, seuls les parents ou le tuteur légal.
- ➔ Se déroulent dans les salles prévues à cet effet, en fonction de l'organisation du service.
- ➔ Font partie des soins, elles seront planifiées avec vos parents qui contacteront le jour même le service afin d'en définir la durée.
- ➔ Pourront être médiatisées, par un membre de l'équipe, à votre demande ou sur indication médicale.
- ➔ Lors des visites, vous ne serez pas autorisé à sortir de la structure.
- ➔ Vous êtes autorisé durant ces visites à faire des jeux de société avec vos proches et à consommer les confiseries, fruits et boissons qu'ils souhaitent vous apporter.



PERMISSIONS DE SORTIE



Les permissions de sortie ne peuvent pas dépasser 48h. Elles sont accordées sur prescription médicale à la journée et/ou avec nuitée.

Les horaires sont fixés avec votre pédopsychiatre en accord avec la personne qui vous prendra en charge (parents, famille, éducateur...).

Vous pourrez bénéficier également de permissions horaires pour vous rendre sur l'extérieur, sur prescription médicale. Il vous sera transmis votre traitement et une copie de votre ordonnance pour cette période.

En cas de difficultés au cours de cette permission, l'équipe soignante restera à votre écoute par téléphone. Un retour anticipé pourra également être envisagé après accord médical.





SORTIE



Votre sortie se fera sur prescription de votre pédopsychiatre.

Il vous sera demandé de retirer les draps de votre lit, de débarrasser vos affaires de votre chambre et de récupérer vos effets personnels avant de quitter le service.



Clinique de l'ado
Site de Saint-André
1 rue de Lommelet, 59350 Saint-André-lez-Lille
T : 03 59 09 03 70 - F : 03 59 09 03 79
www.epsm-al.fr

